



Diocèse d'Isiro - Niangara
L'Evêque

**PROBLEMATIQUE DE DELOCALISATION
& RELOCALISATION A DURBA
POUR QUESTION D'EXPLOITATION MINIERE
Sommaire mise au point de l'Evêque d'Isiro-Niangara**

Le présent rendez-vous isirois (du 26-27.02.2010) est de taille, lequel concerne la question de délocalisation – relocalisation des milliers de personnes dans la Cité aurifère de Durba. Comme l'on sait, ce remue-ménage a pour origine le projet grandiose d'exploitation, piloté par le Consortium « OKIMO-KIBALI GOLD-MINES ». Dans ce contexte, les tenants et aboutissants de cette entreprise ont jugé bon de rencontrer aussi l'Evêque du Diocèse d'Isiro-Niangara, que je suis. Quel mot ai-je à énoncer ici et à l'actuelle étape de la problématique ?

La mise au point qui s'impose, de ma part, s'effectue à l'intention des Exploitants miniers en cause, certes ; mais je dois également me prononcer à l'intention d'autres groupes de personnes : l'épiscopat provincial de Kisangani, la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO), voire l'Instance Romaine ... d'une part ; et la communauté diocésaine d'Isiro-Niangara, la Région Pastorale Orientale de ladite circonscription ecclésiastique en général, et les fidèles catholiques de Durba en particulier, d'autre part, pour ne citer que ces sujets-là. Il faut d'ailleurs remarquer, dans cet ordre d'idées, qu'il ne conviendrait pas ici que quelqu'un d'autre s'arroge le droit de parler au nom du Diocèse d'Isiro-Niangara.

Ma communication abordera ces trois points, avant d'en arriver à une brève conclusion : observations d'ordre général, quelques aspects fondamentaux de la problématique et mesures concrètes afférentes.

I. OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL

De façon générale, je ne puis m'empêcher d'observer ceci :

- Pour autant qu'il soit concerné, le Diocèse d'Isiro-Niangara applaudit de deux mains l'idée d'exploiter les ressources minières de la contrée d'une façon plus rentable, plus rationnelle et plus juste qu'auparavant dans l'intérêt de toutes les personnes impliquées : les investisseurs, l'Etat congolais au service du bien commun, et surtout, enfin, la population touchée de près ou de loin par l'entreprise.
- L'enjeu auquel nous sommes confrontés n'est pas une nouveauté. La question de délocalisation-relocalisation, de par son caractère délicat et hypersensible, a déjà bruyamment fait couler beaucoup d'encre ailleurs. Cela a toujours exigé une attention tout aussi délicate du côté des investisseurs et du pouvoir public. Ce n'est donc pas à propos de la problématique de Durba que l'on se permettrait un comportement à la légère.
- Malheureusement quelques échos de presse ont dernièrement insinué pareille tendance malencontreuse. L'on a fait courir cette opinion : la délocalisation-relocalisation des milliers de personnes à Durba est déjà chose acquise ; il ne resterait plus qu'à rencontrer notamment l'Evêque d'Isiro-Niangara dans le but de régler quelques petits détails pour boucler la boucle. Or il n'y a encore rien de tout cela !
- Il faut enfin noter certains chrétiens de Durba-Watsa sont d'ores et déjà inquiétés par cette rumeur ; ils sont plus ou moins touchés par la nouvelle selon laquelle l'Evêque d'Isiro-Niangara a souscrit sans réserve à l'idée de délocaliser massivement une bonne

partie de la population de Durba ; et l'Evêque a même accepté la démolition de l'église de Durba... Comme on le voit, il y a vraiment urgence que j'éclaire l'opinion publique, de la part du Diocèse d'Isiro-Niangara, sur la problématique qui nous rassemble.

II. QUELQUES ASPECTS FONDAMENTAUX DE LA PROBLEMATIQUE

Si je devais relever les aspects fondamentaux de la problématique de délocalisation-relocalisation à Durba, deux groupes de données attireraient absolument mon attention : les implications juridiques ou réglementaires de l'affaire et les exigences impérieuses que le Diocèse d'Isiro-Niangara ressent le devoir d'avancer.

1. Les implications juridiques de l'affaire

L'on doit tout d'abord avoir présent à l'esprit les rigoureuses prescriptions juridiques en la matière. Ces dernières se répartissent globalement en deux catégories ; il y a les prescriptions du niveau **national** et du niveau **international**.

- Sur le plan national, l'on doit se rappeler l'exigence de dédommagement au bénéfice des tiers lésés, tel qu'en parle le Code minier ou le Droit commercial et économique de la R D Congo, par exemple dans ses Articles 279-281¹.
- Au niveau international, l'on sait qu'un grand prix est attaché à l'assentiment franc des personnes que déstabilise tel ou tel grand projet d'exploitation minière ; sans quoi, l'on ferait fi d'une sorte de bombe à retardement, susceptible d'hypothéquer l'essor de l'entreprise.

2. Les exigences impérieuses à avancer par le Diocèse

En liaison avec les enjeux ainsi évoqués, le Diocèse d'Isiro-Niangara, comme personne morale, a deux séries d'exigences à signifier aux exploitants miniers intéressés. Ces exigences sont aussi de deux ordres : les unes touchent le site paroissial remis en question par le projet, les autres se rapportent au site en perspective.

a) Eu égard au site remis en cause

Le site remis en cause attire l'attention du fait de la bâtisse «église». Ce bâtiment n'est point du tout à sacrifier ; bien au contraire, des raisons plaident pour sa sauvegarde : non seulement il est l'un des ouvrages incarnant l'histoire de la Cité de Durba ; il peut encore continuer à servir comme lieu de culte malgré tout ; d'autant plus, il va de soi, que les ouvriers miniers d'obédience catholique, au même titre que ceux d'autres confessions religieuses, sont supposés jouir de leur droit d'un temps libre à cet effet. L'Etat congolais s'étant engagé à observer et à faire observer le droit à la liberté religieuse proclamé par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 10 décembre 1948, il n'est pas en effet concevable, par exemple, que les fidèles catholiques subissent un dommage à ce niveau ; d'autant plus que l'action de délocalisation-relocalisation est appelée à s'étendre dans le temps.

¹ Article 280, Alinéa 6 : « *Tous les dommages causés aux biens des tiers sont réglés à leur valeur réelle de remplacement, augmentée de la moitié, à moins qu'ils soient remis en leur état antérieur à la survenance du dommage* »

b) S'agissant du site en perspective

Les exigences qui se rapportent au site en perspective forment toute une série. Ce sont des conditions à remplir intégralement et préalablement avant tout par nos exploitants miniers. Leur réalisation intégrale, en n'écartant aucune, tient lieu de condition *sine qua non* de notre caution au projet de délocalisation-relocalisation. Les voici.

Il s'agit d'ériger quelques trois groupes d'emplacements : 1) bâtiments d'intérêt immédiat au bénéfice de la paroisse-aumônerie Sainte-Barbara de Durba ; 2) bâtiments scolaires ; 3) site-habitations pour le compte direct d'une bonne partie de la population de Durba et 4) ouvrages d'intérêt communautaire :

1) Complexe paroisse-aumônerie

Ce complexe comprend deux catégories de maisons ou sorte d'ouvrages ; il y a d'une part :

- Une église-maison pour culte religieux, en contrepartie de celle que l'on doit partiellement quitter, une église-maison dont la maquette va bientôt être produite ;
- Un presbytère pour les prêtres diocésains chargés d'administrer, à l'accoutumée, la paroisse-aumônerie Sainte-Barbara de Durba ; ce presbytère s'est toujours entouré d'un certain nombre d'annexes utiles (cuisine, paillote, kiosk, pièce pour la basse-cour...)
- La Salle paroissiale (et ses annexes tels que : magasin, cuisine, cave) pour les diverses activités paroissiales.
- L'espace vert pour activités agrovétérinaires.

D'autre part :

- Une habitation-couvent (avec tout ce que cela comporte comme annexes tels que : chapelle, garage, cuisine, salle de diverses activités) à l'avantage des religieuses ayant pour mission d'encadrer socialement une bonne partie de la population.

2) Bâtiments scolaires

En fait de bâtiments scolaires, nous avons les **quatre écoles et/ou instituts actuellement en fonctionnement** et **deux autres institutions scolaires programmées** : Institut de chimie industrielle et Institut de Mines, géologie et électricité. Au total : Six complexes scolaires avec leurs annexes habituels, dont l'espace pour sports et autres activités pratiques.

3) Site-habitations pour certains habitants

L'allusion est faite ici au site camp-ouvrier en compensation de celui qui doit être abandonné. Les bénéficiaires du nouvel emplacement est un ensemble composite, dont les fidèles chrétiens catholiques, membres à part entière de la paroisse mentionnée plus haut. En effet la paroisse n'est pas seulement affaire de bâtiments ; elle consiste surtout dans des personnes humaines dont le droit à une habitation digne doit être absolument assuré.

4) Emplacement d'intérêt communautaire

Les catégories de personnes que l'on vient de citer ont tous des besoins vitaux à prendre en compte, moyennant un certain nombre d'ouvrages à réaliser :

- Voies conséquentes d'accès au nouveau site
- Hôpital général
- Approvisionnement en eau potable, électricité et autres biens usuels
- Lieux pour administration publique, activités commerciales et autres utilités.

Tous les intérêts énumérés, pour me répéter, doivent être préalablement pris en compte et judicieusement assurés par la partie « Exploitants miniers », avec le concours raisonnable des partenaires en présence (dont le Diocèse d'Isiro-Niangara). Une claire planification des travaux, renforcée par l'exécution de ceux qui s'imposent à l'avantage des personnes directement touchée, s'avère une nécessité, avant de débiter la délocalisation. Donc, il n'y aura délocalisation qu'au vu d'une réponse vérifiable et vérifiée aux pareils besoins exprimés. Cela prendra le temps et les réalisations techniques qu'il faut. De ce point de vue, il n'est donc pas concevable d'exiger aux groupes humains déstabilisés de quitter leurs sites actuels au bout d'une telle ou telle période à leurs dépens ; et il est hors question, pour notre part, d'accepter une compensation en liquide : ce serait un piège dangereux ! Les Exploitants miniers, avec un appui conséquent des autres, ont donc à prendre le taureau par les cornes pour assurer l'aspiration définie ; le reste s'en suivra.

III. MESURES CONCRETES AFFERENTES

Les mesures concrètes afférentes représentent le volet technique et financier de la problématique ; il ne m'appartient pas, à ce moment, de m'étendre outre mesure à ce sujet. Qu'il suffise ici d'en circonscrire une vision d'ensemble, qui relève de bon sens. Je le ferai au travers de ces quelques remarques qui situent la part de responsabilité de chaque partie :

1. Du côté du Diocèse

- o Nous sommes prêts à collaborer pour les études de faisabilité, de topographie *et cetera* ainsi que pour la résolution du problème cadastral.
- o Nous sommes en train de trouver le staff d'ingénierie pour contribuer à la réalisation des ouvrages qui nous intéressent.
- o Nous déclarons notre disponibilité à collaborer avec tous, aux fins d'un heureux aboutissement du grandiose projet, en particulier, notre ouverture à collaborer avec les partenaires collatéraux censés bien disposés à dialoguer franchement sur toutes les questions.
- o Et quant au besoin d'explication que ressentiraient certains sujets de notre rang diocésain, le représentant que je suis est prêt à répondre à cette attente.

2. Du côté des partenaires collatéraux impliqués

Du côté des partenaires collatéraux, nous espérons, comme je viens de le dire, une coopération sincère dans un esprit de concertation, en évitant notamment de céder aux éventuelles pressions qui mettraient en avant des intérêts partisans au détriment du bien commun général.

3. Du côté des Exploitants miniers

Il est attendu des Exploitants miniers qu'ils mettent le prix qui s'impose, et cela :

- a) En effectuant les réalisations techniques énumérées selon le rythme auquel les obligeront les réalités concrètes sur terrain, ce qui sous-entend une satisfaction juste des attentes des personnes et institutions tierces intéressées.
- b) Et en assurant les différents frais financiers qu'implique le projet d'exploitation minière en cause.

4. Du côté du pouvoir public

Il va de soi qu'il appartient au pouvoir public d'assumer sa responsabilité, définie par la Constitution, vis-à-vis des Congolaises et Congolais que l'affaire touche, en se refusant toute tentation de les sacrifier irrégulièrement et coupablement. Par exemple, il faudrait que le pouvoir public s'implique en faisant observer un véritable plan urbanistique dans les travaux qui vont s'exécuter.

CONCLUSION

Pour conclure, il s'avère très clairement que l'importante opportunité d'échanges, offerte par la présente assise, constitue tout simplement une occasion d'entrée en matière ; ce n'est aucunement, de notre part, par exemple le moment de signer une quelconque convention ou un contrat. L'on devrait tout au plus, de part et d'autre, se convenir sur les techniciens dont nous avons besoin. ; ces agents auront pour mission de planifier les travaux et leur ordre d'exécution.

Telle est la mise au point que ma prise de parole a voulu traduire, une prise de parole qui va être reproduite à l'intention de mes confrères les Evêques de la Province ecclésiastique de Kisangani et du pays, à l'intention de la chrétienté diocésaine tout comme de celle de Durba, ainsi qu'à l'intention de toute autre instance.

En conséquence, j'espère avoir bien montré aux partenaires Exploitants miniers que la balle est bel et bien, en très grande partie, dans leur camp. En ce sens, il ne leur appartiendrait d'aucune manière de nous acculer par une sorte d'ultimatum. Bien au contraire, s'ils en arrivent à satisfaire de façon optimale aux attentes exprimées, tout le monde y gagnera.

D'ailleurs, il a été mis sur pied, à Durba, un cadre de concertation parmi les partenaires sur terrain : c'est tout mon espoir que ce cadre a fonctionné, fonctionne et fonctionnera sans faille. Peut-être conviendrait-il d'y joindre le staff de technicien que je viens de suggérer.

Par ailleurs, les uns et les autres ont à attendre de l'Etat congolais qu'il joue son rôle en la matière de la manière qui s'impose.

Enfin, le Diocèse d'Isiro-Niangara, à travers ma modeste personne, souhaite vivement que la nouvelle phase d'exploitation minière en voie de se mettre sur pied à Durba, soit vraiment un succès optimal à l'avantage de tous les partenaires. Que Dieu de toute Bonté bénisse tous ces engagements. Et je vous remercie pour votre aimable attention.

Fait à Isiro, le 26 février 2010.

+ Julien ANDAVO MBIA,
Evêque d'Isiro-Niangara.